

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 2 avril 2024, à 19 h 30, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

Est absent : le conseiller                      Martin Doucet                      poste 2

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réjean Rajotte.

Sont également présentes, madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Lucie Chevrier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1.1 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance**

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **1.2 Période de questions**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

## **2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2.1 Ordre du jour – Adoption**

**98-04-2024**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault,  
Appuyée par monsieur Michel Daigle,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis :

## ORDRE DU JOUR

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
- 1.2 Période de questions;

### 2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 Ordre du jour – Adoption;
- 2.2 Procès-verbal – Adoption;
- 2.3 Comptes payés et à payer – Adoption;
- 2.4 États comparatifs – Dépôt;
- 2.5 États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 – Prendre acte;
- 2.6 Club FADOQ Ste-Hélène Richelieu-Yamaska – Demande de commandite pour le 50<sup>e</sup> anniversaire – Approbation;
- 2.7 Rapport d'évaluation de propriétés et d'équipements – SPE Valeur Assurable – Prendre acte;

### 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE

- 3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;
- 3.2 Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;
- 3.3 Guide du citoyen en prévention incendie – Version mars 2024 en français et en espagnol – Approbation;
- 3.4 Incendie – Aide-préventionniste ponctuel pour la saison estivale – Embauche;

### 4 TRANSPORT

- 4.1 MTQ – Réfection de la bretelle 152 – Confirmation des coûts assumés par les parties – Prendre Acte;
- 4.2 Demande d'autorisation de passage et accès aux toilettes – Évènement cycliste Vélo SP – Dimanche 25 août 2024 – Approbation;
- 4.3 Demande d'autorisation de passage – Évènement Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr – Le vendredi 12 juillet – Approbation;
- 4.4 Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Programme d'aide à la voirie locale – Volet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE ET ES), 2024-2025 – Demande de subvention – Ratification;

### 5 HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM); **Sujet reporté**
- 5.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) – Rapport financier 2023 – Dépôt;
- 5.3 Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) de Sainte-Hélène-de-Bagot – Rapport annuel – Ratification;

## 6 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Retrait de places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles – Municipalité de Val-Alain – Demande d'appui;
- 6.2 Semaine québécoise des familles – Proclamation;
- 6.3 Jour de la terre – Don d'arbres – Approbation;
- 6.4 Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation;
- 6.5 Secrétariat aux aînés du gouvernement du Québec – Confirmation de conformité de la Politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés de Sainte-Hélène-de-Bagot – Prendre acte;

## 7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 MRC des Maskoutains – Bandes riveraines – Bilan 2023 – Dépôt;
- 7.2 Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 – Avis de motion;
- 7.3 Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 – Dépôt de projet de Règlement;
- 7.4 Projet de lotissement – Demande lots numéros 1 956 847 et 1 956 848 – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Approbation;

## 8 TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Parc Paul-Lussier/Principale – Branchement électrique – Approbation;
- 8.2 Parc Paul-Lussier/Principale – Achats des arbres feuillus, conifères et arbustes – Approbation;
- 8.3 Entretien de la mosaïque « Bienvenue » – Contrat pour 2024 et 2025 – Approbation;
- 8.4 Cabanon loisir – Construction et réfection du cabanon – Octroi;
- 8.5 Saleuse Swenson – Boîte de contrôle endommagée – Réparation – Autorisation; **Sujet reporté**

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Les loisirs Ste-Hélène 2.0 – Demande FDR de la MRC des Maskoutains – Appui et partenaire financier – Approbation;

9.2 Comité des loisirs – Demande d’aide financière annuelle – Approbation;

10 AFFAIRES DIVERSES

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

**2.2 Procès-verbal – Adoption**

**99-04-2024**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Paré,  
Appuyée par monsieur Daniel Plante,  
IL EST RÉSOLU à l’unanimité :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

**2.3 Comptes payés et à payer – Adoption**

**100-04-2024**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,  
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,  
IL EST RÉSOLU à l’unanimité :

DE PRENDRE ACTE des comptes payés :

Comptes payés	143 353,18 \$
Salaires payés	64 662,35 \$

Tel que stipulé à l’article 961.1 du *Code municipal du Québec*, la présente liste comprend également toutes les dépenses effectuées par les officiers municipaux, en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser accordé par Règlement.

D’APPROUVER la liste des comptes à payer et d’en autoriser le paiement :

Comptes à payer	88 822,54 \$
-----------------	--------------



## **2.4 États comparatifs – Dépôt**

La directrice générale dépose l'état comparatif du budget courant par rapport au budget précédent ainsi que les dépenses en date du 27 mars 2024 et les dépenses de l'année précédente.

## **2.5 États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 – Prendre acte**

**101-04-2024**

CONSIDÉRANT la présentation détaillée des états financiers audités pour l'exercice 2023, par le vérificateur aux membres du conseil, lors du plénier tenu le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil en ont pris connaissance et ont obtenu les informations nécessaires à l'égard de tous les aspects de l'exercice financier 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE des états financiers audités, vérifiés par les vérificateurs de la firme FBL S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier 2023.

## **2.6 Club FADOQ Ste-Hélène Richelieu-Yamaska – Demande de commandite pour le 50<sup>e</sup> anniversaire – Approbation**

**102-04-2024**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue par le maire de la part du Club FADOQ Ste-Hélène, concernant l'évènement du 50<sup>e</sup> anniversaire, qui sera tenu le dimanche 26 mai 2024;

CONSIDÉRANT que l'évènement sera par un dîner avec comme président d'honneur monsieur Joël Legendre, et ce, afin de souligner la mission de l'organisme qui est d'organiser des activités et des loisirs pour briser l'isolement, promouvoir la bonne santé physique et mentale, le tout en s'amusant;

CONSIDÉRANT que l'évènement sera tenu à la salle du centre communautaire de la Municipalité, sans frais de location;

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ Ste-Hélène demande à la Municipalité une contribution afin d'aider à faire de ce 50<sup>e</sup> anniversaire un succès;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault,  
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière au Club FADOQ Ste-Hélène, d'un montant de 1 000 \$, dans le cadre de l'évènement du 50<sup>e</sup> anniversaire.

## **2.7 Rapport d'évaluation de propriétés et d'équipements – SPE Valeur Assurable – Prendre acte**

**103-04-2024**

CONSIDÉRANT que tous les sept ans, pour demeurer assurables, les bâtiments publics doivent être soumis à une inspection en règle afin de fournir une évaluation;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par la résolution numéro 325-11-2023, à la firme SPE Valeur assurable, pour procéder à l'évaluation des bâtiments suivants : le presbytère, la station de pompage, le bâtiment du puits et le chalet des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,  
Appuyée par monsieur Daniel Plante,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du rapport, daté du 11 mars 2024, soumis par la firme SPE Valeur assurable, pour l'évaluation des bâtiments suivants : le presbytère, la station de pompage, le bâtiment du puits et le chalet des loisirs.

## **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE**

### **3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation**

**104-04-2024**

CONSIDÉRANT les demandes mensuelles du service incendie concernant les besoins d'équipement ou autres;

CONSIDÉRANT que les achats demandés sont les suivants soient :

- L'ajout d'une adresse courriel pour l'aide-préventionniste;
- La préparation et l'impression de cartes d'affaires pour l'aide-préventionniste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Paré,  
Appuyée par monsieur Michel Daigle,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPROUVER les achats mentionnés à la présente résolution pour le service incendie.

### **3.2 Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte**

**105-04-2024**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport mensuel de mars 2024 du service incendie, préparé par monsieur Francis Rajotte, directeur du service en incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault,  
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du rapport mensuel de mars 2024 du service incendie de la Municipalité.

### **3.3 Guide du citoyen en prévention incendie – Version mars 2024 en français et en espagnol – Approbation**

**106-04-2024**

CONSIDÉRANT que le Guide du citoyen pour la prévention des risques d'incendie était disponible par le biais du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de le mettre à jour;

CONSIDÉRANT qu'en considération des nouveaux habitants d'origine étrangère, il était difficile de pouvoir transmettre les consignes en prévention incendie et que le Guide du citoyen a également été traduit en espagnol, pour distribution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Paré,  
Appuyée par monsieur Michel Daigle,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER le Guide du citoyen pour la prévention des risques d'incendie, édition avril 2024, en version française et espagnole et de les publier sur le site Internet de la Municipalité.

### **3.4 Incendie – Aide-préventionniste ponctuel pour la saison estivale – Embauche**

**107-04-2024**

CONSIDÉRANT qu'un nombre d'inspections annuelles est requis au Schéma de risque incendie révisé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité assure à l'interne son service de prévention avec une employée à temps partiel;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au budget une somme pour l'embauche temporaire d'un aide-préventionniste à raison d'environ 10,5 heures par semaine, sur 16 semaines, ajustés selon les besoins, au taux horaire de 19,24 \$, pour un maximum de 168 heures;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Paré,  
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPROUVER l'embauche temporaire de monsieur Jérémie Caron, à titre d'aide-préventionniste, sous la supervision de monsieur Francis Rajotte, directeur incendie, au taux horaire de 19,24 \$, pour un maximum de 168 heures, pour la période estivale.

## **4 TRANSPORT**

### **4.1 MTQ – Réfection de la bretelle 152 – Confirmation des coûts assumés par les parties – Prendre Acte**

**108-04-2024**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du ministère des Transports du Québec (MTQ) à la suite de la rencontre tenue en décembre 2023 sur divers enjeux avec madame Louise Millette, directrice de la Montérégie au MTQ et madame Radia Lounes-Cherif, par le maire, monsieur Réjean Rajotte et madame Micheline Martel, directrice générale de la Municipalité, qui confirme certains aspects relatifs aux travaux de la refonte des bretelles et entrées d'accès d'autoroute;

CONSIDÉRANT qu'un enjeu important pour la Municipalité a été confirmé, à l'effet que le MTQ assume les coûts à 100 % pour le projet d'installation de feux de circulation à l'intersection de la bretelle, donc que le MTQ n'imposera pas d'entente de paiement pour la Municipalité, tel qu'il était anticipé au plan initial;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Plante,  
Appuyée par monsieur Michel Daigle,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE que le MTQ assume les coûts à 100 % pour la réfection et le projet d'installation de feux de circulation à l'intersection de la bretelle d'autoroute, pour les travaux prévus en 2025.

### **4.2 Demande d'autorisation de passage – Évènement cycliste Vélo SP – Le dimanche 25 août 2024 – Approbation**

**109-04-2024**

CONSIDÉRANT la demande de Vélo Québec événements, daté du 21 mars 2024, pour une demande d'autorisation de passage sur le territoire de Sainte-Hélène-de-Bagot le 25 août 2024 dans le cadre de l'évènement cycliste Vélo SP;

CONSIDÉRANT que Vélo SP est un évènement sur deux jours, regroupant environ 500 cyclistes sur un parcours à rues ouvertes, dont les participants pourront parcourir des distances variantes entre 57 et 101 km;

CONSIDÉRANT que les cyclistes sont tenus de respecter en tout temps le *Code de la sécurité routière* et qu'il y aura un encadrement et la collaboration des services policiers pour assurer la sécurité;

CONSIDÉRANT que des panneaux pour l'affichage seront installés par l'organisation la veille et récupérés le jour du passage;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault,  
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :



D'AUTORISER Vélo Québec événements à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot conformément au tracé annexé à la résolution et conditionnellement à l'obtention des autorisations requises et nécessaires et de s'assurer de la sécurité des participants, le 25 août 2024 dans le cadre de l'évènement cycliste Vélo SP.

#### **4.3 Demande d'autorisation de passage – Évènement Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr – Le vendredi 12 juillet – Approbation**

**110-04-2024**

CONSIDÉRANT la demande de Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr, datée du 21 mars 2024, pour une demande d'autorisation de passage sur le territoire de Sainte-Hélène-de-Bagot le 12 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que ce défi vélo est un évènement sur deux jours, pour la sensibilisation au don d'organe, sur un parcours d'environ 300 km;

CONSIDÉRANT que les cyclistes sont tenus de respecter en tout temps le *Code de la sécurité routière* et qu'il doit y avoir des mesures de sécurité pour accompagner les participants;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Plante,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'AUTORISER Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 12 juillet 2024, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises et nécessaires et de s'assurer de la sécurité des participants.

#### **4.4 Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Programme d'aide à la voirie locale – Volet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE ET ES), 2024-2025 – Demande de subvention – Ratification**

**111-04-2024**

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel de projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE ET ES) 2024-2025;

CONSIDÉRANT les travaux de resurfaçage à faire cette année sur la 4<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a transmis une demande d'aide financière au montant de 30 000 \$, au MTQ dans le programme PPA-CE ET ES – 2024-2025, pour aider le paiement de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE RATIFIER la demande d'aide financière, au montant de 30 000 \$, au MTQ dans le programme PPA-CE ET ES – 2024-2025, transmis par la directrice générale, madame Micheline Martel, en date du 26 mars 2024.

## **5 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **5.1 Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### **5.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) – Rapport financier 2023 – Dépôt**

**112-04-2024**

CONSIDÉRANT la réception des états financiers de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'année financière 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,  
Appuyée par monsieur Daniel Plante,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE des états financiers de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'année financière 2023.

### **5.3 Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) de Sainte-Hélène-de-Bagot – Rapport annuel – Ratification**

**113-04-2024**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, un rapport doit être transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 31 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT le rapport annuel de l'année 2023 à l'égard de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de la Municipalité, préparé par monsieur Marc Durocher, opérateur en eaux et aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel à l'égard de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, lequel a été transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant la date butoir du 31 mars 2024.

## **6 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Retrait de places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles – Municipalité de Val-Alain – Demande d'appui**

**114-04-2024**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Val-Alain concernant un retrait de places subventionnées en garderie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

CONSIDÉRANT que 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi des échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans;

CONSIDÉRANT que le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle serait planifiée le 6 mars prochain;

CONSIDÉRANT que le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

CONSIDÉRANT que le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000 \$;

CONSIDÉRANT que sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence de presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coûts. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens et des entrevues ont été accordées auprès de divers médias afin de faire bouger les choses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024, afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain, sans aucun retour de ces deux intervenantes;

CONSIDÉRANT que le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

CONSIDÉRANT que la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est également d'avis que l'abandon de tels projets représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec qui sont touchées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPUYER les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain, la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville, au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay, aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien, et au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

## **6.2 Semaine québécoise des familles – Proclamation**

**115-04-2024**

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a à cœur le bien-être des familles sur son territoire, formant une collectivité forte et unie;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2024 sous le thème « Dans le firmament de nos vies, il existe une constellation qui brille d'une lumière unique et essentielle : notre famille »;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,  
Appuyée par monsieur Daniel Plante,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :



DE PROCLAMER la semaine du 13 au 19 mai 2024 comme étant la Semaine québécoise des familles; et

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles et à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie; et

DE RECONNAÎTRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

### **6.3 Jour de la terre – Don d'arbres – Approbation**

**116-04-2024**

CONSIDÉRANT que le mois de mai est le Mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est sensible à l'environnement et adhère aux démarches possibles et accessibles pour permettre l'amélioration du milieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe encore cette année au don d'arbres pour ses citoyens, dont 300 pousses seront disponibles sans frais pour les résidents;

CONSIDÉRANT que la Municipalité fera la récupération des pouces, en allant les chercher à Granby, grâce à la participation des Clubs 4-H du Québec;

CONSIDÉRANT que la récupération des arbres sera faite par les citoyens le dimanche 12 mai 2024, au garage municipal, entre 9 h et 11 h, le tout sous réserve d'avoir fait la commande préalablement tel qu'il sera publicisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault,  
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'AUTORISER le don d'arbres aux citoyens, le dimanche 12 mai 2024, au garage municipal, entre 9 h et 11 h, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

### **6.4 Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation**

**117-04-2024**

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant « *Merci de signer pour la vie* » auprès de leur population;

CONSIDÉRANT l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,  
Appuyée par monsieur Daniel Plante,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PROCLAMER la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus, afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie sous le thème « *Merci de signer pour la vie* ».

#### **6.5 Secrétariat aux aînés du gouvernement du Québec – Confirmation de conformité de la Politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés de Sainte-Hélène-de-Bagot – Prendre acte**

**118-04-2024**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA), par la résolution numéro 15-01-2024;

CONSIDÉRANT la correspondance de la MRC des Maskoutains du 29 février 2024, qui confirmait que le Secrétariat aux aînés du Québec avait approuvé la conformité de la Politique et du plan d'action MADA de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

CONSIDÉRANT que l'accréditation officielle, signée du ministre responsable des aînés, nous sera acheminée incessamment;

CONSIDÉRANT que le lancement officiel sera fait par la Municipalité auprès de la population au mois de mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault,  
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la conformité de la Politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, par le Secrétariat aux aînés du Québec.

### **7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **7.1 MRC des Maskoutains – Bandes riveraines – Bilan 2023 – Dépôt**

**119-04-2024**

CONSIDÉRANT le rapport synthèse du bilan d'inspection de bandes riveraines sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, transmis par la MRC des Maskoutains, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que 57 km d'inspection ont été effectués sur 65 matricules au total et que de ces inspections, 51 % sont conformes et 49 % sont non conformes;

CONSIDÉRANT que la responsabilité d'inspection, d'accompagnement et d'application des lois et règlements en vigueur relève de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Plante,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du bilan d'inspection de bandes riveraines sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, transmis par la MRC des Maskoutains, pour l'année 2023.

**7.2 Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 – Avis de motion**

**120-04-2024**

Avis de motion est donné par madame Hélène Dufault, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 307-2006.

L'objet de ce Règlement est d'autoriser les lave-autos manuels ainsi que les établissements d'entreposage intérieur dans la zone numéro 206 située en bordure nord de la 5<sup>e</sup> Avenue.

**7.3 Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 – Dépôt de projet de règlement**

**121-04-2024**

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au Règlement de zonage a été soumise à la Municipalité afin d'autoriser les usages lave-autos et établissements d'entreposage dans la zone numéro 206;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis que la zone concernée se prête à l'ajout de ces usages;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent Règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,  
Appuyée par monsieur Daniel Plante,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement numéro 627-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 »; et

D'AUTORISER la tenue d'une assemblée de consultation publique, mardi le 7 mai 2024, à 19 h 15 à la salle du conseil, située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, afin d'expliquer le projet de Règlement et dont les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

#### **7.4 Projet de lotissement – Demande lots numéros 1 956 847 et 1 956 848 – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Approbation**

**122-04-2024**

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir un permis de lotissement afin de permettre la construction d'une future habitation multifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les informations transmises sur les demandeurs et l'identification des lots, soit pour Placement PJA inc. et Mélanie Joubert, Patrick Roy, Anthony Roy pour les adresses du 375, 6<sup>e</sup> Avenue et 680-682, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot – Zone 205-P – Lots numéros 1 956 847 et 1 956 848;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande est à l'égard du Règlement de lotissement numéro 308-2006, qui permet de créer de nouveaux lots pour la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale aura, comme conséquence, la création d'un nouveau lot à construire;

CONSIDÉRANT que le Règlement de lotissement prévoit, à l'article 3.6, des dispositions relatives à des redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

CONSIDÉRANT que le conseil décide dans chaque cas, la forme que prendra cette redevance en référence au Règlement numéro 308-2006;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'EXIGER, pour permettre le lotissement des lots numéros 1 956 847 et 1 956 848, la redevance à être payé par les propriétaires en argent, établie à 5 % de la valeur du terrain compris dans le plan, conformément à l'article 264 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit au montant de 2 755,83 \$, lequel sera payable à la Municipalité dans un délai d'un mois, suivant la réception de la présente résolution.

## **8 TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Parc Paul-Lussier/Principale – Branchement électrique – Approbation**

**123-04-2024**

CONSIDÉRANT l'aménagement en cours du nouveau parc situé au bout de la rue Principale, sous le thème Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands;

CONSIDÉRANT que dans le plan d'architecte, il était prévu l'installation de lampadaires pour permettre une meilleure sécurité et aussi permettre l'utilisation en soirée et dont le conseil a autorisé l'achat par la résolution numéro 95-03-2024;

CONSIDÉRANT que pour faire le raccordement des lampadaires à la future ligne électrique, un électricien avec nacelle sera requis;



CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Réjean Gauthier entrepreneur électricien inc., datée du 24 février 2024, au montant de 2 708,70 \$, avant les taxes applicables, incluant matériaux et main-d'œuvre pour le branchement aérien, l'installation d'un panneau, l'installation d'une cellule de commande pour les lampadaires et le raccordement des 7 lampadaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de branchement électrique au nouveau parc municipal, à la compagnie Réjean Gauthier entrepreneur électricien inc., tel qu'il appert aux spécificités identifiées à la soumission numéro REV001, datée du 24 février 2024, au montant de 2 708,70 \$, avant les taxes applicables, incluant matériaux et main-d'œuvre pour le branchement aérien, l'installation d'un panneau, l'installation d'une cellule de commande pour les lampadaires et le raccordement des 7 lampadaires.

## **8.2 Parc Paul-Lussier/Principale – Achats des arbres feuillus, conifères et arbustes – Approbation**

### **124-04-2024**

CONSIDÉRANT l'aménagement en cours du nouveau parc situé au bout de la rue Principale, sous le thème Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands;

CONSIDÉRANT que ce parc est dépourvu de végétation, que la plantation d'arbres et d'arbustes est prévue au plan d'architecte et qu'une demande de subvention a été octroyée par la MRC des Maskoutains à la Municipalité pour procéder à l'achat et à la plantation d'arbres matures pour ce projet dans le cadre du Programme d'aide financière en environnement (PAFE);

CONSIDÉRANT le plan proposé par l'architecte et révisé par la Municipalité pour combler les phases 1 et 2, puisque la Municipalité bénéficie d'une subvention;

CONSIDÉRANT les prix unitaires soumis par les serres de l'Eden par type d'arbres et d'arbustes, en lien avec la quantité, pour un montant évalué d'acquisition de 17 615,36 \$ en arbres et de 1 177,60 \$ en arbustes, le tout avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Plante,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat des quantités et sortes d'arbres et d'arbustes auprès de l'entreprise les serres de l'Eden, tel que prévu au plan financier déposé aux élus le 2 avril 2024 pour cet aspect; et

D'AUTORISER que la plantation soit effectuée par les travaux publics pour minimiser les coûts de plantation.

### **8.3 Entretien de la mosaïque « Bienvenue » – Contrat pour 2024 et 2025 – Approbation**

**125-04-2024**

CONSIDÉRANT que le contrat de trois ans pour l'entretien de la mosaïque est terminé et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT les travaux dans la bretelle à être effectué en 2025 et ne connaissant pas encore tous les détails liés et conséquences sur les dommages collatéraux des travaux, tel que pour la mosaïque, comme les plans du MTQ ne sont toujours pas disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il était sage d'octroyer un contrat uniquement pour les années 2024 et 2025, dans le contexte des travaux du MTQ dans les bretelles d'accès à l'autoroute;

CONSIDÉRANT la proposition de Paysagement Lapierre, au montant de 2 540 \$, avant les taxes applicables, pour la saison 2024 et au montant de 2 600 \$, avant les taxes applicables, pour la saison 2025, tel qu'il appert à la soumission datée du 8 mars, incluant la plantation et l'installation en début de saison et l'entretien en cours de saison;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,  
Appuyée par madame Hélène Dufault,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'OCTROYER à l'entreprise Paysagement Lapierre, le mandat de réalisation et d'entretien de la mosaïque « Bienvenue » à l'entrée du village, au montant de 2 540 \$, avant les taxes applicables, pour la saison 2024 et au montant de 2 600 \$, avant les taxes applicables, pour la saison 2025.

### **8.4 Cabanon loisir – Construction et réfection du cabanon – Octroi**

**126-04-2024**

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un cabanon était prévu au budget pour le terrain des loisirs et que ce dernier n'a pas l'espace de rangement requis pour son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que plusieurs scénarios ont été évalués par les travaux publics et présentés aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la meilleure solution et la moins coûteuse est la proposition de l'entreprise Coffrages DF, entrepreneur général, par l'ajout d'un cabanon d'une grandeur de 14' X 16' greffé au cabanon actuel, avec un revêtement en CanExel sur les murs extérieurs, et en revêtement métallique et aluminium pour le toit et les corniches, le tout sur une base de béton, en plus de procéder au changement des revêtements extérieurs en façade du mur et du toit pour le cabanon existant, le tout harmonisé au couleur du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix de l'entreprise Coffrages DF, entrepreneur général, pour la proposition mentionnée à la présente résolution est de 11 500 \$ pour la construction du cabanon, de 3 900 \$ pour la dalle de béton et de 4 900 \$ pour la réfection du toit et des murs extérieurs en façade du cabanon existant, pour un total du projet de 20 300 \$, avant les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,  
Appuyée par monsieur Daniel Plante,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'OCTROYER à l'entreprise Coffrages DF, entrepreneur général, le mandat de construction d'un nouveau cabanon annexé au cabanon actuel, sur base de béton, tel qu'il appert aux soumissions datées du 18 mars 2024 et comme stipulé à la présente résolution, en plus du mandat de réfection de la façade du cabanon existant, tel qu'il appert à la soumission du 19 mars 2024, le tout harmonisé au couleur du chalet des loisirs, et ce, pour un montant total du projet de 20 300 \$, avant les taxes applicables.

#### **8.5 Saleuse Swenson – Boîte de contrôle endommagée – Réparation – Autorisation**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### **9 LOISIRS ET CULTURE**

#### **9.1 Les loisirs Ste-Hélène 2.0 – Demande FDR de la MRC des Maskoutains - Appui et partenaire financier – Approbation**

**127-04-2024**

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot prépare une demande de subvention au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains, pour son projet : « Les loisirs Ste-Hélène 2.0 »;

CONSIDÉRANT que le projet se veut être une modernisation de divers équipements pour s'adapter aux nouvelles technologies et répondre aux besoins de la population, tel que décrit dans la demande d'appui et d'aide financière à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'objectif est notamment, mais non limitativement, de bonifier et moderniser les équipements et les accessoires aux nouvelles technologies disponibles pour le Comité, les locateurs pour des activités et les citoyens, créer des activités et événements adaptés, pluridisciplinaires et autosuffisants, diversifier l'offre de service, favoriser la création de projets pour et par nos citoyens, développer un milieu vivant et actif;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Paré,  
Appuyée par monsieur Robert Chevrier,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPUYER la demande du Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot dans le cadre de sa demande de subvention au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains, pour son projet : « Les loisirs Ste-Hélène 2.0 »; et

D'APPROUVER une aide financière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot d'un montant de 1 000 \$, pour son projet : « Les loisirs Ste-Hélène 2.0 ».

## **9.2 Comité des loisirs – Demande d’aide financière annuelle – Approbation**

**128-04-2024**

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière du Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot, transmise le 5 mars 2024, par madame Olivia Bourque au nom du Comité;

CONSIDÉRANT que les loisirs sont de juridictions municipales, que la Municipalité s’occupe des infrastructures et fournit la ressource humaine principale, soit la coordonnatrice aux loisirs, elle a convenu d’une entente des activités et s’est engagée à accorder une aide financière annuellement, tel que prévu au budget;

CONSIDÉRANT que les services de loisirs offerts aux citoyens de la municipalité couvrent une grande variété d’activités organisées ou libres et pour tous les âges;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,  
Appuyée par monsieur Michel Daigle,  
IL EST RÉSOLU à l’unanimité :

D’APPROUVER la demande annuelle d’aide financière au Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot, pour un montant de 29 000 \$, pour l’année 2024.

## **10 AFFAIRES DIVERSES**

## **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions au conseil municipal.

## **12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**129-04-2024**

CONSIDÉRANT que les sujets de l’ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Chevrier,  
Appuyée par monsieur Michel Daigle,  
IL EST RÉSOLU à l’unanimité :

DE LEVER la séance à 20 h 53.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,



Micheline Martel, OMA

Le maire,



Réjean Rajotte